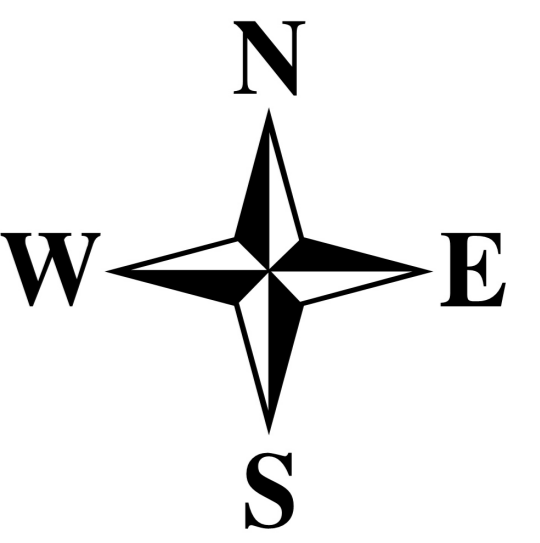




4.2. PLAN DE ZONAGE - COMMUNE

PLU arrêté le	ECHELLE : 1 / 10000 ^{ème}
Le Maire	Alpicité Urbanisme - Paysage - Environnement
PLU approuvé le	SARL Alpicité - 14 rue Caffé - 05200 EMBRUN Tel : 04.92.46.51.89 / Mail : contact@alpicite.fr www.alpicite.fr
Le Maire	Monteco Caroline GUGNIER MONTECO 90 chemin du réservoir 04200 ALLOS Tel : 04.92.25.81.36 mail : c.gugnier@monteco.fr www.monteco.fr



ARVIEUX

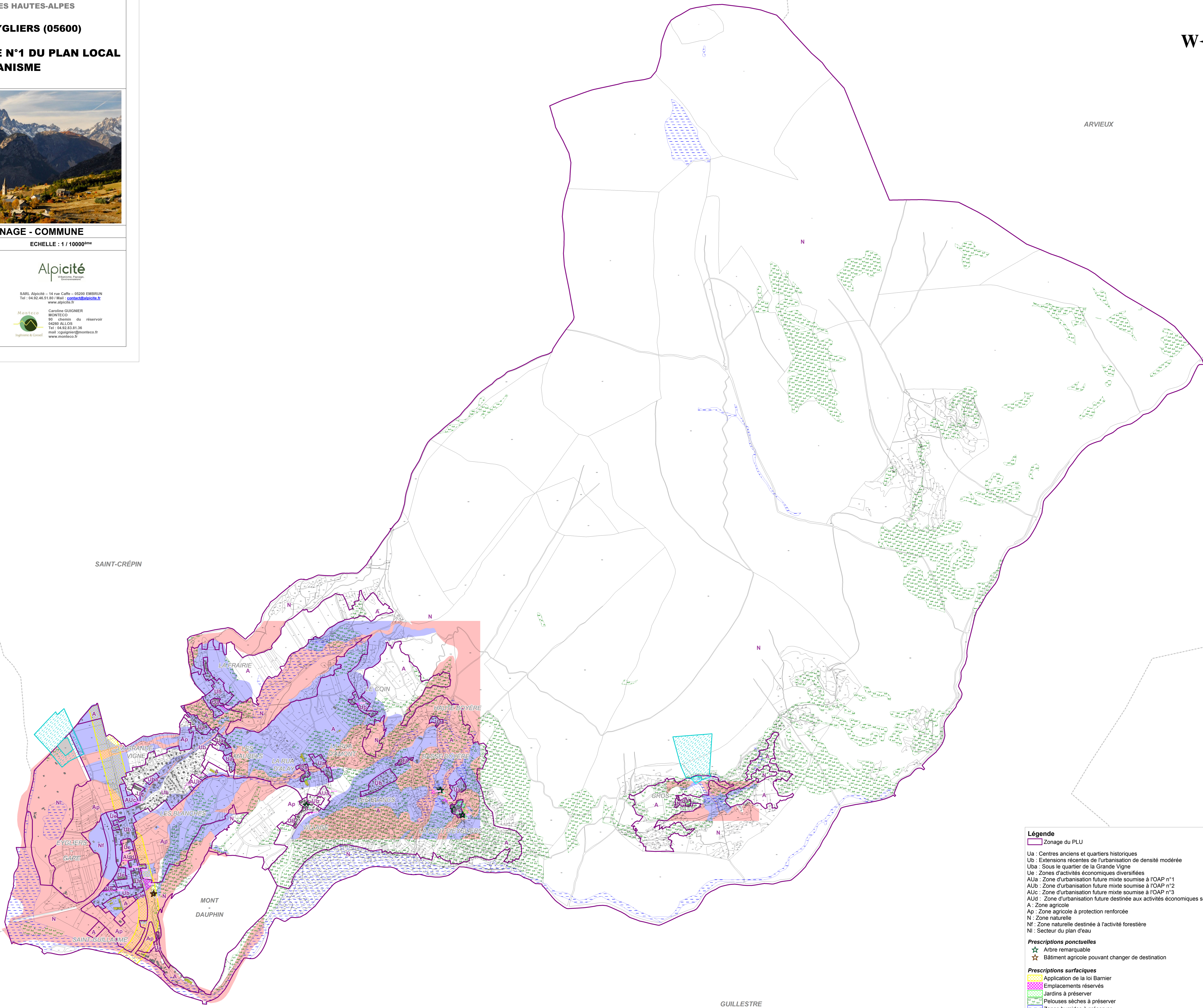
SAINT-CRÉPIN

RÉOTIER

MONT DAUPHIN

GUILLESTRE

RISOUL



Légende

- Zonage du PLU
- Ua : Centres anciens et quartiers historiques
- Ub : Extensions récentes de l'urbanisation de densité modérée
- Uba : Sous le quartier de la Grande Vigne
- Ue : Zones d'activités économiques diversifiées
- AUa : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°1
- AUb : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°2
- AUc : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°3
- AUd : Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques soumise à l'IOAP n°4
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole à protection renforcée
- N : Zone naturelle
- Nf : Zone naturelle destinée à l'activité forestière
- Ni : Secteur du plan d'eau

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Application de la loi Barnier
- Emplacements réservés
- Jardins à préserver
- Pelouses sèches à préserver
- Zones humides à préserver

PPR (en cours d'élaboration)

- Zone Bleue potentiellement constructible soumise à des risques faibles ou moyens. Se référer aux Annexes du PLU
- Zone Rouge potentiellement inconstructible soumise à des risques forts. Se référer aux Annexes du PLU

Protection des captages

- Protection immédiate. Se référer aux Annexes du PLU
- Protection rapprochée. Se référer aux Annexes du PLU

Cadastre PCI vecteur 2016

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments

Autres bâtis

- Bâtis non entamés - Permis de construire accordés
- Bâtis construits non cadastrés
- Bâtiments agricoles